

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif Bouge O Max Inc.	Numéro de permis 2024044	Date d'inspection Le 25 mars 2025	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max 2		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Adresse 438 rue Levesque Saint-André NB E3Y 2Y2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 mars 2025	25 mars 2025
Commentaires : Il manque l'adresse complète du médecin dans 4 dossiers. L'information a été ajoutée lors de ma visite			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	08 avr. 2025	
Commentaires : Il manque l'adresse complète dans 2 dossiers pour les personnes à contacter en cas d'urgence.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de renouvellement fait le 25 mars 2025. Le ratio est respecté lors de ma visite. J'observe les enfants faire des jeux libres, des activités planifiées, la préparation à la sieste ainsi que les heures de repas. Les enfants ne vont pas à l'extérieur lors de ma visite puisqu'il neige en a.m. J'observe une période de jeux à l'extérieur en p.m. Le parc sera vérifié plus tard au printemps. Les structures de jeux ne sont pas utilisées puisque la neige n'est pas considérée comme une surface protectrice. Les enfants d'âge scolaire arrivent vers 14:35 Ceux-ci jouent à l'extérieur et prennent ensuite leur collation. Les heures de développement professionnel sont complétées.</p>
--

original signé par
Geneviève Abud

Le 25 mars 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par
Brigitte Guerette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2025

Date